



La Chaux, le 6 octobre 2020

Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

Préavis municipal no 38/2016-2021 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux, les arrêtés d'imposition doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat après avoir été adoptés par le Conseil Général.

Le dernier délai accordé aux communes pour soumettre les arrêtés d'imposition 2021 à l'approbation du Conseil d'Etat est fixé au 30 octobre 2020.

PREAMBULE

La Municipalité, d'entente avec la commission de gestion et des finances, propose au Conseil général une baisse de 1% du taux d'imposition, soit 76% pour l'année 2021.

En effet, suite à l'augmentation du taux cantonal et en regard des comptes 2019, cette baisse demeure supportable pour le prochain exercice.

Toutefois, notre prudence habituelle nous pousse à vous informer que, suivant l'évolution des rentrées communales suite au COVID 19, il demeure possible qu'un nouveau changement intervienne pour l'exercice 2022, à la hausse comme à la baisse.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général

- vu le préavis No 38/2016-2021 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 et les divers impôts communaux
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,
- ouï le rapport de la commission de Gestion et des Finances désignée pour étudier cet objet,

Décide

- d'accepter de diminuer le taux d'imposition communal à 76% pour l'année 2021
- d'accepter de maintenir les autres impôts communaux à leur niveau actuel.

Adopté par la Municipalité en séance du 12 octobre 2020.

Dossier traité par M. Jean-François Guex, Municipal des Finances

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

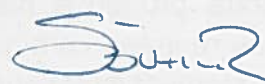
Le Vice-Syndic :



Jean-François Guex



La Secrétaire :



Sandrine Bühler

Annexe arrêté d'imposition pour l'année 2021.